

NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 place de la mairie Hameau de la Haie de l'Ecu 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

En exercice :	19
Absents:	6
Présents :	13
Pouvoirs :	0
Votants:	13
Date de convocation :	07/06/2021
Date de publication :	16/06/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle des Fêtes afin de respecter les distanciations, sous la présidence de Madame Arlette HUAN, le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Arlette HUAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Henriette MOJRANO, Luc VERDURE, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoirs : /

Absents excusés: Vincent FILLOT, Aurélie LE FLOCH, Didier RAYNAL, Luc VIGNERON

Absents non excusés: Dominique JOLIVEL, Dominique POREE

Secrétaire: Henriette MOJRANO

Ouverture de la séance à 18h00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'<u>UNANIMITE</u>, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 7 MAI 2021.

ATTRIBUTION DU MARCHE - CREATION VOIE DOUCE

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau code des marchés publics, article 28 concernant la procédure adaptée,

Suite à l'appel à concurrence de la procédure adaptée des marchés publics concernant la réalisation de la voie douce

Suite à l'ouverture des plis dématérialisée le 23 Avril 2021,

Suite au choix de l'entreprise retenue en présence du maître d'œuvre GROUPE JSI le 11 Mai 2021,

<u>Programme</u>: Création d'une Voie Douce rue de la mairie, entre le hameau Les Coursières et l'agglomération de La Haie de Béranville

Entreprise retenue:

TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE SAS 139 rue Isambard 27120 PACY-SUR-EURE

Pour un montant de 158 346,75 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

APPROUVE Le choix de l'entreprise

AUTORISE Madame Le Maire à signer les actes du marché à procédure adaptée **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal article 2152

SOLLICITATION DE SUBVENTION D'AIDE AUX COMMUNES POUR LA REALISATION D'OPERATIONS DE SECURITE ROUTIERE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES EN AGGLOMERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le nouveau programme exceptionnel d'aide aux communes pour la réalisation d'opérations de sécurité routière sur route départementale en agglomération ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

Approuve l'ensemble des aménagements résultant de l'étude de sécurité ;

Décide de solliciter du Département une subvention de 16 562,00 € pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 23 660 € H.T.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des dépenses restant à sa charge.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération municipale n° 09/2021 relative au vote du budget Commune pour l'exercice 2021;

Considérant qu'il fallait procéder à des remboursements de location de la salle des fêtes suite aux annulations dues à la crise sanitaire du COVID-19;

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ont subi des modifications et il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011:

Article 6042 – Prestation de Services : - 450,00 €

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 067:

Article 6714 – Bourse et Prix : + **450,00** €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l<u>'UNANIMITE</u> **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n° 1,

Questions diverses

New Deal Mobile

La préfecture des Yvelines a demandé à *Mme HUAN* si la mairie souhaite s'inscrire dans l'arrêté ministériel du « New Deal Mobile » pour autoriser la mise en place éventuelle d'un pylône de 40 m de hauteur sur notre commune pour la couverture des réseaux de mobiles dit « leader ». Les conseillers dans leur majorité rejettent cette proposition.

Entretien devant les maisons et nettoyage des chemins communaux

Notre agent technique est seul pour entretenir l'ensemble de notre nouvelle commune. Ses priorités sont l'entretien et la tonte des espaces verts comprenant ; l'entrée du city-stade, le pré en face de la mairie, la maison communale, l'espace à côté de la salle des fêtes, le cimetière, la chapelle et le belvédère, le terrain de boule du Chêne Godon et l'espace autour de l'ancienne mairie de Port-Villez. La CCPIF désherbe nos routes communales et la région nos départementales.

Mr MAILLOC donne les informations suivantes :

Le total de la longueur des bordures des riverains au sein de notre commune composée de ses agglomérations et hameaux est d'environ 10 km. Notre agent technique ne peut en l'état assumer leur entretien normal compte tenu des priorités que nous lui avons données.

Une entreprise nous propose de débroussailler les 10 km de bordure et quelques petits espaces verts pour un montant d'environ 2 000 € par passage ; le nombre de passages annuels dépendant de la météo.

Après débat et échanges d'arguments sur l'accord de principe pour l'entretien des bordures par une entreprise extérieure, et sous réserve d'une validation budgétaire, une grande partie des conseillers présents sont opposés à cette solution. Il est donc proposé que chaque habitant entretien les bandes d'herbes devant sa propriété.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.

Couldware, Arlette HUAN